



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

XIXème congrès du SNFOCOS

La Rochelle octobre 2018

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Retraités

La Commission Professionnelle des Retraités s'est réunie ce jour, elle était composée de :

Jean Louis BACRY,

Claude DUFOUR,

Marie Paule BALZAN DEVULDER

Christine FROMENTIN

Jacques FORGET

Annie SZUFA

Elle a procédé à l'inventaire des candidatures en plus de celles précitées :

Gilles HOURCADE - Hauts de Seine

Serge CARFANTAN - Maine et Loire,

Joseph GENOVESE - Alpes Maritimes,

Marie Thérèse HOUIST – Paris,

Henri BERARD – Bouches du Rhône,

Patrick SCHUSTER – Haute Saône.

La Commission se compose donc de 12 membres dont 1 membre du Bureau National de droit.

La commission procède au vote de son Secrétaire de la CPP des Retraités et de son secrétaire adjoint, il en résulte :

Annie SZUFA secrétaire et de Patrick SCHUSTER secrétaire Adjoint.

Après lecture du bilan de la CPP précédente rédigé par Serge CARFANTAN, les membres de la commission énumèrent leurs perspectives et pistes de travail pour les trois années à venir, à savoir :

- Maintenir et amplifier la syndicalisation des retraités, en proposant à nouveau que leurs cotisations se rapprochent de la cotisation UDR, ceci afin de conserver le maximum d'adhérents retraités au SNFOCOS,
- Rechercher des pistes de communication destinées aux futurs et nouveaux retraités lors de leur départ ; Assurer la continuité de la publication du Point Retraite dont le secrétaire adjoint assurera le suivi,
- Revendiquer le maintien du pouvoir d'achat des retraités, qui souvent assurent la charge de deux générations, celles de leurs parents et de leurs enfants et revenir à l'indexation régulière des retraites sur le coût de la vie,
- Combattre le choix politique actuel d'un impôt supplémentaire à la charge des seuls retraités : la CSG. Alors que les excédents actuels des régimes de Sécu permettraient de financer le régime vieillesse, (problème de transfert de charges),
- Garantir le maintien des droits personnels existants et des droits dérivés, tels que ceux des pensions de reversion, dans les conditions actuelles, indépendamment de la future fusion des régimes. De plus, veiller à la pérennité du système différentiel dans ses modalités actuelles, et envisager sa mensualisation, parallèlement à la retenue de l'impôt à la source.
- Augmenter le panel des prestations dans notre système de prévoyance, la CAPSSA, en utilisant ses excédents, afin d'élargir à de nouvelles prestations en faveur des actifs et des retraités, notamment au titre de la dépendance,
- Améliorer les prestations de la complémentaire santé pour les actifs et les retraités, en majorant les prestations existantes, et en prenant en charge des prestations « hors Sécu » et relevant de pratiques médicales nouvelles.

En conclusion, les membres de la CPP retraite mandatent, les membres du Bureau National et son nouveau Secrétaire Général pour porter leurs revendications aux instances compétentes et reconquérir les salariés partant en retraite.